



N° 3527

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 décembre 2005

RAPPORT

DÉPOSÉ

en application de l'article 16 du Règlement,

PAR LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE
DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES ⁽¹⁾,

sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 2005

ET PRÉSENTÉ

PAR M. Jean de GAULLE
Député.

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

La commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est composée de: M. Jean de Gaulle, *président* ; MM. Yves Fromion, Didier Mathus, *vice-présidents* ; MM. Charles de Courson, Michel Voisin, *secrétaires* ; Mmes Chantal Bourragué, Chantal Brunel, MM. Marcel Dehoux, François Dosé, Pierre Forgues, Jacques Godfrain, Pierre Hériaud, Arnaud Lepercq, Michel Vaxès, Laurent Wauquiez.

S O M M A I R E

Introduction	5
I. L'exécution du budget de 2005	8
A – La section d'investissement	9
B – La section de fonctionnement	10
C – Les ressources propres	21
II. Le compte de résultat	21
III. Le bilan synthétique	24
A – Les éléments de l'actif	24
B – Les éléments du passif	25
IV. Les comptabilités annexes	28
V. Les comptes des représentants au Parlement européen	35
Examen en Commission	37

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 16 de son Règlement, votre Commission spéciale rend compte, depuis 1994, dans un souci de transparence, des conditions d'exécution de son budget.

Après avoir examiné les recettes et les dépenses budgétaires de l'exercice clos, la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, composée de quinze députés, donne quitus aux Questeurs et décharge au Trésorier de leur gestion. A défaut de donner quitus, la Commission spéciale devrait rendre compte à l'Assemblée.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2001, la Commission émet un avis sur les comptes de la Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN), puisque la dotation versée à cette dernière figure à un chapitre distinct du titre II du budget des charges communes de l'Etat.

Nous résumons ci-après les conditions dans lesquelles le budget de l'Assemblée nationale a été exécuté.

Toutefois, ce rapport est le dernier du genre. En effet, l'Assemblée nationale, conformément à l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), aura à faire certifier - comme l'État - la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ses comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe), à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2006, selon un nouveau référentiel comptable qui ne se distinguera plus de celui d'une entreprise privée qu'en raison des spécificités de son action. C'est ainsi que l'Assemblée nationale, présentera, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2006, une comptabilité générale entièrement « *fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations* », qui s'ajoutera à l'actuelle comptabilité des recettes et dépenses budgétaires qui, naturellement, demeure.

La mise en œuvre d'une comptabilité générale, à la différence d'une comptabilité budgétaire, implique le recensement systématique, à la fin de chaque exercice, notamment des charges futures certaines ou probables, du patrimoine mobilier et immobilier, et des engagements hors bilan, de même que la prise en compte de tous les événements susceptibles d'affecter la valeur des actifs et des passifs par l'intermédiaire d'amortissements et de provisions dûment constatés. Dès lors, outre l'exécution de son budget, l'Assemblée nationale publiera, à compter de 2007, ses comptes annuels, certifiés, selon les règles et principes en vigueur de la comptabilité générale.

C'est pourquoi votre Président a établi un premier rapport d'étape sur les conditions à satisfaire ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à cette certification des comptes, sachant qu'il s'agit là d'un processus continu, exigeant, et totalement nouveau pour les assemblées parlementaires comme d'ailleurs pour l'État.

Nul doute que l'Assemblée nationale et sa Commission des comptes sauront relever ce pari de la certification des comptes annuels, voulu par le Parlement, afin de renforcer plus encore notre devoir d'information et de transparence.



BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2005/2004	
	2004	2005	2005		2005	Δ absolu
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Total de la section	477 432 688	489 374 010	491 905 538	-2 531 528	14 472 850	3,03%
60 Achats de biens et fournitures	7 971 167	8 158 000	7 792 715	365 285	-178 452	-2,24%
61-62 Services extérieurs	42 204 115	47 844 050	53 236 504	-5 392 454	11 032 389	26,14%
63 Impôts et taxes	3 409 105	3 249 000	3 502 688	-253 688	93 583	2,75%
64 Charges de personnel	159 404 801	158 979 200	158 693 564	285 636	-711 237	-0,45%
Dont						
<i>Charges de rémunération</i>	<i>123 160 699</i>	<i>121 329 500</i>	<i>120 441 768</i>	<i>887 732</i>	<i>-2 718 931</i>	<i>-2,21%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>36 244 102</i>	<i>37 649 700</i>	<i>38 251 796</i>	<i>-602 096</i>	<i>2 007 694</i>	<i>5,54%</i>
65 Charges parlementaires	264 177 958	266 195 060	268 455 352	-2 260 292	4 277 394	1,62%
Dont						
<i>Indemnités parlementaires</i>	<i>47 550 347</i>	<i>48 158 050</i>	<i>48 470 059</i>	<i>-312 009</i>	<i>919 712</i>	<i>1,93%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>60 018 963</i>	<i>61 563 000</i>	<i>59 893 902</i>	<i>1 669 098</i>	<i>-125 061</i>	<i>-0,21%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>140 119 219</i>	<i>139 575 680</i>	<i>142 977 051</i>	<i>-3 401 371</i>	<i>2 857 832</i>	<i>2,04%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>6 432 280</i>	<i>5 618 000</i>	<i>6 706 117</i>	<i>-1 088 117</i>	<i>273 837</i>	<i>4,26%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>4 175 548</i>	<i>5 071 900</i>	<i>4 719 503</i>	<i>352 397</i>	<i>543 955</i>	<i>13,03%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>5 881 601</i>	<i>6 208 430</i>	<i>5 688 720</i>	<i>519 710</i>	<i>-192 881</i>	<i>-3,28%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	265 542	4 948 700	224 715	4 723 985	-40 827	-15,37%
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	19 149 293	35 651 200	26 257 655	9 393 545	7 108 362	37,12%
C - CHARGES TOTALES (A+B)	496 581 981	525 025 210	518 163 193	6 862 017	21 581 212	4,35%
D - RECETTES PROPRES et AUTRES RESSOURCES *	12 005 481	31 725 210	24 863 193	-6 862 017	12 857 712	107,10%
E - CHARGES NETTES TOTALES (C-D)	484 576 500	493 300 000	493 300 000	0	8 723 500	1,80%

* ce montant inclut en 2004 :

1. les recettes propres de l'Assemblée nationale à hauteur de 4 129 574 euros
2. le prélèvement sur disponibilités de 7 875 907 euros nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire

et il inclut en 2005 :

1. les recettes propres de l'Assemblée nationale à hauteur de 5 063 033 euros
2. le prélèvement sur disponibilités de 19 800 160 euros nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire.

I – L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La dotation initiale inscrite au budget de l'Etat en 2005 pour financer le budget de l'Assemblée nationale s'est élevée à 493,3 millions d'euros, en augmentation de 1,8% par rapport à la dotation de 484,58 millions perçue en 2004.

En plus de cette dotation, ont été inscrites au budget de l'Assemblée nationale de l'exercice 2005 des ressources propres à hauteur de 31,725 millions d'euros, incluant un prélèvement sur les disponibilités de 28,15 millions d'euros.

Les crédits budgétaires 2005, d'un montant total de 525,025 millions d'euros, se sont ainsi répartis :

- 35,651 millions d'euros de crédits d'investissement (6,79 % du budget)
- 489,374 millions d'euros de crédits de fonctionnement (93,21% du budget).

En exécution, les dépenses 2005 sont supérieures de 4,35% à celles constatées en 2004 et atteignent 518,16 millions d'euros dont 26,26 millions d'investissements : ces derniers progressent de 37,12% (+7,11 millions d'euros) et correspondent à un tiers de la croissance totale des dépenses de l'Assemblée. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 491,91 millions d'euros, soit une augmentation de 3,03% (+14,47 millions d'euros) par rapport à 2004.

Les recettes propres, hors prélèvement sur les disponibilités, s'étant élevées à 5,06 millions d'euros, **l'exécution budgétaire 2005 est caractérisée par un déficit de 19,8 millions d'euros (contre 7,88 millions d'euros en 2004).**

Pour le troisième exercice consécutif, un prélèvement sur les disponibilités a été nécessaire en 2005. Alors que le montant initialement prévu s'élevait à 28,15 millions d'euros, il a, en fait, été limité au montant du déficit, soit 19,8 millions d'euros.

Après prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée, le résultat budgétaire a été ramené à zéro.

Les dépenses budgétaires totales de l'Assemblée nationale ont représenté 105,04% de la dotation reçue de l'État.

Le prélèvement sur les disponibilités a financé les dépenses d'investissement de l'exercice, dans une proportion supérieure aux trois quarts (75,4%).

A – La section d'investissement

Les crédits d'investissement inscrits dans le budget 2005 s'élevaient à 35,65 millions d'euros ; en exécution, les dépenses ont été limitées à 26,26 millions d'euros, en progression de 37,12% par rapport aux dépenses constatées en 2004.

Les dépenses d'investissement gérées par le service des affaires immobilières et du patrimoine ont augmenté de 54,6% pour atteindre 23,39 millions d'euros.

Elles ont concerné plus particulièrement :

- ✓ les opérations liées à la sécurité : 8,89 millions d'euros, dont 6,54 millions d'euros pour la restructuration des installations techniques du Palais Bourbon, comportant, principalement, des travaux lourds d'électricité pour sécuriser les réseaux existants ;

- ✓ les opérations liées au redéploiement des locaux : 5,49 millions d'euros (dont 3,64 millions d'euros pour la restructuration de l'immeuble du 95 rue de l'Université affecté à la Commission des affaires économiques) ;

- ✓ les autres opérations ont concerné, en particulier, le réaménagement de la buvette des parlementaires (1,13 million d'euros) et l'aménagement du salon Mazeppa (0,38 million d'euros).

Plusieurs opérations significatives, programmées en 2005, ont été différées, dont : le réaménagement du libre-service du 233 boulevard Saint Germain, le remplacement des équipements de la régie vidéo de la salle Lamartine, la rénovation du portique du 126 rue de l'Université, ainsi que le déplacement et le changement de la régie son de l'hémicycle.

Les dépenses d'investissement de la mission de rénovation immobilière, occasionnées par la restructuration complète des immeubles du 101 rue de l'Université et du 32 rue Saint Dominique, sont individualisées (compte 2138). D'un montant total de 0,18 million d'euros, elles ont essentiellement correspondu au coût du désamiantage du 32 rue Saint Dominique, préalable aux travaux, pour 0,16 million d'euros.

Les dépenses du service des systèmes d'information se sont élevées à 1,64 million d'euros contre 2,50 millions en 2004 (-34,4%).

Les dépenses d'acquisition de logiciels, d'un montant de 0,42 million d'euros, diminuent de 37,69%, les acquisitions de logiciels de bureautique pour les services ayant chuté considérablement.

Les dépenses d'acquisition de matériels informatiques ont décliné de 33% (1,22 millions d'euros) ; l'année 2004 a été marquée par l'achat exceptionnel de trois gros serveurs.

Les dépenses d'acquisitions de matériels destinés à la bureautique des services et aux réseaux ont diminué de 14,34%, pour s'établir à 1,04 million d'euros.

Les acquisitions de matériels du service des achats et moyens matériels ont progressé de 45,99%, pour atteindre 0,16 million d'euros ; il s'agit principalement de matériels de cuisine pour le restaurant parlementaire et les libres-services.

Les dépenses d'acquisition de véhicules sont passées de 0,41 à 0,21 million d'euros et ont concerné 8 véhicules au lieu de 17 l'année précédente.

Les dépenses de matériels de bureau, qui ont diminué de 45,42% pour s'établir à 0,32 million d'euros, ont été consacrées principalement à l'achat de photocopieurs.

Les collections d'œuvres d'art se sont enrichies de plusieurs pièces (des bustes de Daumier, représentant des parlementaires, et des caricatures et statuettes présentés auparavant à l'exposition « la caricature politique à l'Assemblée nationale ») ; des luminaires et des tapisseries ont été restaurés. Au total, les dépenses ont augmenté de 50,37% (0,54 million d'euros).

B – La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2005 de 3,03%, s'établissant à 491,905 millions d'euros, contre 477,433 millions d'euros en 2004, soit une progression de 3,03%.

Structure des dépenses de fonctionnement

Charges parlementaires	54,6%
Charges de personnel	32,2%
Services extérieurs	10,8%
Fournitures et marchandises	1,6%
Impôts et taxes	0,7%
Charges exceptionnelles et imprévues	0,1%
Total	100%

Les dépenses des services extérieurs ont connu une forte croissance (53,24 millions d'euros ; +26,14%), alors que les charges parlementaires ont progressé modérément (268,46 millions d'euros ; +1,62%). Les dépenses de personnel ont diminué légèrement (158,69 millions d'euros ; -0,45%) et, plus encore, les dépenses d'achat de biens et de fournitures (0,18 million d'euros ; -2,24%).

1. Les charges parlementaires

Les charges parlementaires ont crû modérément en 2005 de 1,62 %, atteignant 268,46 millions d'euros.

Les charges d'indemnités parlementaires et de prestations familiales, d'un montant de 48,47 millions d'euros, sont supérieures de 1,93% à celles constatées en 2004, l'effectif moyen des députés étant passé de 574 en 2004 à 577 en 2005.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance sont stables, à 59,89 millions d'euros (-0,21%).

La contribution aux frais de secrétariat des députés, d'un montant de 90,89 millions d'euros, a enregistré une hausse de 2,77% qui résulte principalement de la croissance de l'effectif moyen de députés et du point d'indice de la fonction publique, du triplement du montant de la prime de prévoyance versée à chaque collaborateur à compter de juillet 2005, du paiement d'un arriéré de cotisations patronales au titre des retraites complémentaires et de l'augmentation du taux de la contribution à la formation professionnelle des collaborateurs.

La croissance des dépenses au titre de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) a atteint 43,32 millions d'euros, en augmentation de 1,27% en raison de la hausse du point d'indice sur lequel elles sont indexées et de la croissance de l'effectif moyen de députés.

Les dépenses de voyage des députés et anciens députés ont progressé de 4,26%, s'élevant à 6,71 millions d'euros : cette évolution est imputable principalement au renchérissement des déplacements en avion, aux hausses tarifaires des transports SNCF et RATP, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de courses en taxi.

Les charges de représentation de l'Assemblée nationale –qui regroupent essentiellement les dépenses exposées au titre des activités internationales des organes de l'Assemblée et les frais de mission des commissions– ont augmenté de 13,03%, pour atteindre 4,72 millions d'euros : la progression des dépenses liées

aux activités internationales de l'Assemblée nationale a été de 6,4% (2,8 millions d'euros), celle des dépenses de coopération interparlementaire de 27,47% (0,31 million d'euros), celle des groupes d'amitié de 104,2% (0,49 million d'euros), celle des frais de missions et réceptions des commissions permanentes de 42,82% (0,82 million d'euros).

Les autres charges parlementaires, d'un montant de 5,54 millions d'euros (-1,03%), regroupent les dépenses diverses liées au mandat des parlementaires : la tendance progressive à la baisse, au cours de la législature, des dépenses relatives à l'équipement informatique des députés se confirme (-8,88% ; 0,97 million d'euros), les frais de communications téléphoniques des députés ont augmenté en raison de l'ouverture d'une cinquième connexion pour chaque député qui a produit ses effets en année pleine (+3,47% ; 2,96 millions d'euros), les frais d'hébergement des parlementaires ont décru (-3,38% ; 1,29 million d'euros) du fait de la brièveté de la session extraordinaire de juillet 2005 (7 jours) par rapport à celle de 2004 (22 jours).

2. Les charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 158,69 millions d'euros, en diminution de 0,45% par rapport à 2004.

Les rémunérations et traitements de base des personnels statutaires ont atteint 52,45 millions d'euros (+1,27%) ; le point d'indice a été revalorisé à trois reprises au cours de l'exercice, sa valeur moyenne ayant été supérieure de 0,85% par rapport à celle de 2004.

Les dépenses réalisées au titre des indemnités de travaux supplémentaires et de législature, d'un montant de 48,68 millions d'euros, ont diminué de -8,57%.

Les charges de rémunération des personnels contractuels de l'Assemblée nationale ont atteint 4,19 millions d'euros (+1,53%), du fait de la hausse de leur nombre : en effet, des contractuels qualifiés ont été embauchés notamment pour renforcer les départements techniques du service des affaires immobilières et du patrimoine.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, d'un montant de 32,99 millions d'euros, ont cru de 6,06% : la contribution et la subvention d'équilibre à la caisse de retraite de l'Assemblée nationale ont augmenté de 6,17%, (27,84 millions d'euros), en raison, d'une part, de la hausse du nombre moyen de pensionnés et ayant droits et, d'autre part, de la majoration des pensions au 1^{er} janvier 2005.

Les frais de recrutement de personnel ont fortement progressé (+232%), après deux exercices consécutifs de baisse. D'un montant total de 0,77 million d'euros, ces dépenses varient en fonction du rythme des recrutements. L'essentiel des dépenses est imputable aux locations de salles.

A l'inverse, les dépenses de formation professionnelle ont regressé de 35,71% pour un montant de 0,55 million d'euros.

3. Les services extérieurs

Le coût des prestations extérieures a augmenté de plus d'un quart (+26,14%) pour atteindre 53,24 millions d'euros.

Cette évolution est principalement imputable à la montée en puissance des dépenses d'honoraires et d'études gérées par la mission de rénovation immobilière (+4,84 millions d'euros), à la progression des coûts d'entretien et de réparation des biens immobiliers (+0,70 million d'euros) et au poids grandissant des charges d'affranchissement (+1,69 million d'euros). Elle est due également à la hausse des dépenses de location et charges immobilières qui ont atteint un montant de 7,36 millions d'euros (+3,58 millions d'euros) : il s'agit principalement des travaux préalables à l'installation de l'Assemblée en 2006 dans les immeubles du 33 rue Saint Dominique et du 110 rue de l'Université, les dépenses de location n'intervenant pour ces locaux qu'en 2006.

A l'inverse, les dépenses d'impressions parlementaires ont régressé de 0,37 million d'euros, de même que les dépenses de communication

a) les dépenses de communication

Les dépenses dédiées à la communication se sont élevées à 4,06 millions d'euros (-16,5%). A l'exception des frais d'hébergement du site Internet, dont le coût progresse de 4,14%, tous les postes évoluent à la baisse.

Evolution des crédits et des dépenses de communication (2005/2004)

En euros

Comptes		2004		2005	
		Budget initial	Réalisé	Budget initial	Réalisé
6114	Hébergement du site Internet	299 000	89 622	164 000	93 330
6232	Expositions	40 000	78 039	20 000	309
6233	Communication événementielle	770 000	754 452	781 550	633 298
6234	Production d'images télévisées	1 300 000	1 271 084	1 300 000	1 110 000
6235	Documents d'information et de communication	754 400	807 374	761 600	621 441
6236	Diffusion des images télévisées	392 000	353 400	365 000	313 270
6237	Information-multimédia	151 000	88 615	147 000	62 600
6238	Autres actions pédagogiques et d'information	460 000	393 531	410 000	351 083
6239	Subvention exposition permanente de Versailles	1 100 000	898 704	1 000 000	870 000
	TOTAL DES DÉPENSES	5 266 400	4 734 821	4 949 150	4 055 331

le coût des principales opérations de communication en 2005 s'est établi ainsi :

- L'exposition « Trésors de l'Assemblée nationale » : 382 269 euros (60 000 visiteurs)
- L'organisation du XII^e Parlement des enfants : 364 558 euros
- Le Salon des maires : 144 238 euros
- La décoration des colonnes du Palais Bourbon pour soutenir la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012 : 126 527 euros
- Les Journées du Patrimoine : 95 798 euros
- La journée du livre politique : 45 710 euros
- Les Mardis de Lassay : 26 991 euros.

Les dépenses de production des images télévisées ont diminué de 12,67% pour s'établir à 1,11 million d'euros. Elles englobent les dépenses relatives à l'exploitation des installations audiovisuelles de l'hémicycle, des salles de réunion Victor Hugo et Lamartine et des salles de commission.

Les charges relatives aux documents d'information et de communication ont régressé de 23,03%, pour un montant de 0,62 million d'euros, en raison de la suppression du Bulletin de l'Assemblée nationale (BAN) et de la diminution des autres frais de conception et d'impression de diverses brochures, dépliants ou posters destinés au public.

Les charges de diffusion des images télévisées ont enregistré une diminution de 11,36% (0,31million d'euros) : elles comportent les dépenses relatives aux liaisons avec les chaînes de télévision hertzienne, avec le Sénat et le SERTE et les charges de sous-titrage télétexte des questions au Gouvernement.

Les études et prestations multimédia ont poursuivi leur baisse constante depuis 2001, qui les fait passer de 0,36 million d'euros en 2001 à 0,06 million d'euros en 2005, diminution qui fait plus que compenser la hausse (4000 euros) des frais d'hébergement du site Internet.

La subvention à l'exposition permanente du musée de Versailles s'est élevée à 870 000 euros (-3,2%).

b) les dépenses immobilières

Les charges de prestations extérieures liées à la politique immobilière de l'Assemblée nationale, d'un montant de 26,59 millions, se sont caractérisées par une forte croissance (+59,5%), qui explique pratiquement à elles seules l'évolution des dépenses totales de services extérieurs observées en 2005.

Les dépenses relatives aux locations et charges immobilières ont augmenté fortement (+94,64%) pour s'établir à 7,36 millions d'euros. Commencés en 2004, les travaux locatifs préalables à la mise en service au début de 2006 de l'immeuble du 33 rue Saint Dominique, sont principalement à l'origine de cette croissance et ont atteint 6,05 millions d'euros.

Participe également à cette évolution le remboursement à LCP à titre exceptionnel du coût du loyer de ses nouveaux locaux (d'un montant de 197 000 euros), à la suite de la libération des locaux techniques qu'elle occupait à l'Assemblée nationale.

Le coût d'entretien et de réparation des biens immobiliers a atteint 8,91millions d'euros (+8,54%).

Les frais de personnels mis à disposition du service des affaires immobilières et du patrimoine ont progressé de 4,82% pour un montant de 1,77 million d'euros ; ils concernent le département électrique, le département de génie climatique, l'atelier des déménageurs et l'atelier de menuiserie.

Les dépenses enregistrées au titre **des honoraires et études pour les travaux de la mission de rénovation immobilière** ont atteint 4,88 millions d'euros : les honoraires versés au mandataire de l'Assemblée nationale (dans le

cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée) se sont élevés à 1,09 million d'euros en 2005, tandis que les honoraires payés au groupement de maîtrise d'œuvre ont atteint 3,57 millions d'euros.

c) les dépenses informatiques

D'un montant de 5,61 millions d'euros, elles ont progressé de 13,8%, en raison essentiellement des dépenses de maintenance informatique, d'études et de recherche informatiques.

Les charges de maintenance informatique sont passées à 1,63 million d'euros (+18,1%). Les dépenses de maintenance de logiciels ont cru fortement (+41,4%), pour atteindre 0,61 million d'euros.

Les dépenses d'études et de recherche informatiques, d'un montant de 3,33 millions d'euros, ont progressé de 12,36%. Elles ont concerné principalement les logiciels de paie et de gestion administrative (1,45 million d'euros).

d) les autres dépenses

Les principales autres dépenses ont été les suivantes :

✓ **Les dépenses d'affranchissement**, d'un montant de 7,27 millions d'euros, qui ont connu une forte croissance (+30,29%), en raison de la diminution des remises commerciales et d'une augmentation importante (+27%) du nombre de plis envoyés par les députés et les groupes politiques.

✓ **Les frais des télécommunications** ont continué de diminuer (-5,65%), comme les années précédentes, pour s'établir à 1,34 million d'euros.

✓ **Les dépenses d'impressions parlementaires** ont régressé également de 23,18%, pour un montant de 1,24 million d'euros, en raison de l'internalisation de l'élaboration du Feuilleton, de la suppression du Bulletin de l'Assemblée nationale et d'une diminution de 21% du nombre de pages imprimées.

✓ **Les dépenses de maintenance du matériel** ont régressé de 8,81% (1,05 million d'euros).

Citons également les crédits versés au titre des locations des matériels de communication (0,52 million d'euros ; -22,94%), l'assurance des biens et personnes (0,70 million d'euros ; +9,84%) ou encore les dépenses des personnels intérimaires (0,62 million d'euros ; +55,93%).

4. Les achats de fournitures et de marchandises

D'un montant de 7,79 millions d'euros, ces dépenses sont en diminution de 2,24%. Cette baisse a affecté tous les comptes, à l'exception des achats de fournitures, qui ont progressé de 3,18% pour s'établir à 3,42 millions d'euros, du fait principalement des dépenses de papeterie (1,82 million d'euros ; +16,67%).

Les autres postes ont diminué : fournitures pour impression et reliures (0,34 million d'euros ; -16,45%) ; petits équipements (0,37 million d'euros ; -16,07%), fournitures des ateliers (0,41 million d'euros ; -1,76 %) ; consommations de fluides pour les bâtiments (2,90 millions d'euros ; -3,44%).

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2004	Budget 2005	Réalisé 2005	Solde 2005	Variations 2005/2004	
					Δ absolu	Δ %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	680 170	539 200	423 847	115 353	-256 323	-37,69%
205 LOGICIELS	680 170	539 200	423 847	115 353	-256 323	- 37,69%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 469 123	34 654 600	25 833 808	8 820 792	7 364 685	39,88%
213 CONSTRUCTIONS	13 672 957	27 910 000	21 001 589	6 908 411	7 328 632	53,60%
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	260 937	802 600	201 627	600 973	-59 310	-22,73%
216 COLLECTIONS	361 815	930 500	544 057	386 443	182 242	50,37%
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	4 173 414	5 011 500	4 086 535	924 965	-86 879	-2,08%
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	457 400	0	457 400	0	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 149 293	35 651 200	26 257 655	9 393 545	7 108 362	37,12%
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	7 971 167	8 158 000	7 792 715	365 285	-178 452	-2,24%
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	964 280	1 212 000	861 995	350 005	-102 285	-10,61%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	440 836	656 900	369 980	286 920	-70 856	-16,07%
604 ACHATS DE FOURNITURES	3 315 941	3 131 500	3 421 477	-289 977	105 536	3,18%
605 ACHATS DE FLUIDES	3 174 089	3 080 000	3 057 791	22 209	-116 298	-3,66%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	76 021	77 600	81 472	-3 872	5 451	7,17%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	22 741 622	24 222 300	27 410 242	-3 187 942	4 668 620	20,53%
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	410 632	554 000	502 332	51 668	91 700	22,33%
612 REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL	0	0	0	0	0	
613 LOCATIONS	5 325 406	6 100 500	8 834 933	-2 734 433	3 509 527	65,90%
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	11 883 476	12 724 800	12 520 047	204 753	636 571	5,36%
616 PRIMES D'ASSURANCES	752 109	770 000	810 657	-40 657	58 548	7,78%
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	4 369 999	4 073 000	4 742 273	-669 273	372 274	8,52%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19 462 493	23 621 750	25 826 262	-2 204 512	6 363 769	32,70%
621 PERSONNEL EXTERIEUR À L'A.N.	2 087 191	1 707 000	2 391 806	-684 806	304 615	14,59%
622 HONORAIRES	3 296 040	5 812 500	8 802 785	-2 990 285	5 506 745	167,07%
623 INFORMATIONS	4 714 269	4 895 150	4 057 920	837 230	-656 349	-13,92%
624 IMPRESSIONS	1 712 982	3 210 000	1 269 654	1 940 346	-443 328	-25,88%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	627 135	591 500	665 063	-73 563	37 928	6,05%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	7 000 142	7 360 000	8 611 678	-1 251 678	1 611 536	23,02%
628 RÉGIES D'AVANCES	24 734	45 600	27 356	18 244	2 622	10,60%
63 IMPÔTS ET TAXES	3 409 105	3 249 000	3 502 688	-253 688	93 583	2,75%
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	2 958 873	2 827 000	3 014 751	-187 751	55 878	1,89%
635 IMPÔTS LOCAUX	429 595	400 000	471 247	-71 247	41 652	9,70%
636 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	932	1 000	0	1 000	-932	-100,00%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	19 705	21 000	16 690	4 310	-3 015	-15,30%

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2004	Budget 2005	Réalisé 2005	Solde 2005	Variations 2005/2004	
					Δ absolu	Δ %
64 CHARGES DE PERSONNEL	159 404 801	158 979 200	158 693 564	285 636	-711 237	-0,45%
641 PERSONNELS STATUTAIRES	117 367 280	115 650 000	114 740 221	909 779	-2 627 059	-2,24%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLÉE	4 125 170	4 170 500	4 188 276	-17 776	63 106	1,53%
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	1 211 166	1 159 000	1 213 851	-54 851	2 685	0,22%
644 AUTRES PERSONNELS	457 083	350 000	299 420	50 580	-157 663	-34,49%
645 CHARGES SOCIALES	31 102 102	32 701 500	32 987 447	-285 947	1 885 345	6,06%
646 PRESTATIONS DIRECTES	2 505 335	2 288 000	2 349 913	-61 913	-155 422	-6,20%
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	1 511 530	1 467 100	1 560 764	-93 664	49 234	3,26%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 125 135	1 193 100	1 353 672	-160 572	228 537	20,31%
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	264 177 958	266 195 060	268 455 352	-2 260 292	4 277 394	1,62%
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	47 550 347	48 158 050	48 470 059	-312 009	919 712	1,93%
652 CHARGES SOCIALES	60 018 963	61 563 000	59 893 902	1 669 098	-125 061	-0,21%
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	140 119 219	139 575 680	142 977 051	-3 401 371	2 857 832	2,04%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENT	6 432 280	5 618 000	6 706 117	-1 088 117	273 837	4,26%
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	286 353	305 000	151 373	153 627	-134 980	
656 REPRÉSENTATION DE L'AN	4 175 548	5 071 900	4 719 503	352 397	543 955	13,03%
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES	5 595 248	5 903 430	5 537 347	366 083	-57 901	-1,03%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	265 542	281 000	224 715	56 285	-40 827	-15,37%
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICE COURANT	209 625	281 000	224 715	56 285	15 090	7,20%
674 CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICES ANTÉRIEURS	55 917	0	0	0	-55 917	-100,00%
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	4 667 700	0	4 667 700	0	
699 DEPENSES IMPRÉVUES	0	4 677 700	0	4 667 700	0	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	477 432 688	489 374 010	491 905 538	-2 531 528	14 472 850	3,03%
70 VENTES DE MARCHANDISES	282 363	242 500	230 175	-12 325	-52 188	-18,48%
707 VENTES DE MARCHANDISES	69 055	60 500	64 227	3 727	-4 828	-6,99%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	213 308	182 000	165 948	-16 052	-47 360	-22,20%
72 VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	562 332	776 000	482 799	-293 201	-79 533	-14,14%
721 VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	556 377	753 000	471 473	-281 527	-84 904	-15,26%
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'AN	5 955	23 000	11 326	-11 674	5 371	NS
73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	0	0	9 951	9 951	9 951	NS
731 CESSIONS DE FOURNITURES	0	0	9 951	9 951	9 951	NS
732 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	
75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	555 591	261 900	496 273	234 373	-59 318	-10,68%
752 REVENUS DES IMMEUBLES	158 400	126 600	215 268	88 668	56 868	35,90%
753 RETENUES HLM-ILN	1 037	300	431	131	-606	-58,44%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	143 051	35 000	32 316	-2 684	-110 735	-77,41%
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	253 103	100 000	248 258	148 258	-4 845	-1,91%

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2004	Budget 2005	Réalisé 2005	Solde 2005	Variations 2005/2004	
					Δ absolu	Δ %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 729 288	2 293 000	3 843 835	1 550 835	1 114 547	40,84%
771 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE COURANT	1 512 765	1 300 000	1 261 903	-38 097	-250 862	-16,58%
774 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICES ANTÉRIEURS	755 621	550 000	1 948 052	1 398 052	1 192 431	157,81%
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	69 071	57 000	151 160	94 160	82 089	118,85%
776 REMBOURSEMENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCES	391 831	386 000	482 720	96 720	90 889	23,20%
78 PRÉLÈVEMENT SUR DISPONIBILITÉS	7 875 907	28 151 810	19 800 160	-8 351 650	11 924 253	NS
RESSOURCES PROPRES	12 005 481	31 725 210	24 863 193	-6 862 017	12 857 712	107,10%

C – Les ressources propres

Dans le budget initial 2005, il était inscrit 31,72 millions d'euros de ressources propres ; en exécution, leur montant s'est limité à 24,86 millions d'euros, la différence s'expliquant par des dépenses inférieures aux prévisions, qui ont limité le recours au prélèvement sur les disponibilités pour équilibrer le budget exécuté.

Ce prélèvement, prévu dans le budget à hauteur de 28,15 millions d'euros, a finalement été limité à 19,80 millions d'euros, mais reste supérieur au montant de celui de 2004 (7,88 millions d'euros).

Les autres ressources propres (5,06 millions d'euros ; +22,5%) ont eu principalement pour origine des produits sur annulation de mandats (1,78 million d'euros), des remboursements divers des compagnies d'assurances (0,47 million d'euros), des ventes de documents parlementaires (0,47 million d'euros), le revenu des immeubles appartenant à l'Assemblée nationale grâce à la location de salles (0,22 million d'euros) et des remboursements de compagnies de transport (0,20 million d'euros).

II – LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat retrace l'ensemble des charges payées et des produits encaissés par l'Assemblée nationale.

Les charges extrabudgétaires se sont élevées à 5,86 millions d'euros, (-8,15%). Il s'agit essentiellement de la prise en charge des représentants au Parlement européen qui ont choisi d'être rattachés administrativement à l'Assemblée nationale. La réduction de ces dépenses s'explique par l'effet, en année pleine, de la diminution du nombre de parlementaires rémunérés par l'Assemblée nationale depuis juillet 2004.

Les produits extrabudgétaires se sont élevés à 14,03 millions d'euros, (-1,3%). Ils concernent les produits sur ressources affectées (contrepartie de la prise en charge des députés européens, soit 5,84 millions d'euros), les intérêts des prêts consentis aux députés et au personnel (1,54 million d'euros) et les revenus sur valeurs mobilières de placement (6,65 millions d'euros ; +4,56%) résultant du placement en SICAV monétaires et en fonds communs de placement, de la dotation annuelle de l'Etat.

Le solde des charges et produits extrabudgétaires de l'exercice s'est élevé à 8,17 millions d'euros (contre 7,85 millions d'euros en 2004).

En tenant compte du résultat budgétaire nul après prélèvement sur les disponibilités, le résultat comptable s'établit à 8,17 millions d'euros contre 7,85 millions d'euros en 2004 (+4,08%).

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES			PRODUITS		
	2005	2004		2005	2004
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Achats de fournitures et marchandises	7 792 715	7 971 167	70 Ventes de marchandises	230 175	282 363
61 Services extérieurs	27 410 242	22 741 622	72 Ventes de documents parlementaires	482 799	562 332
62 Autres services extérieurs	25 845 358	19 482 621	73 Cessions d'approvisionnement	9 951	0
63 Impôts, taxes et versements assimilés	3 502 688	3 409 105	74 Dotation de fonctionnement	467 042 345	465 427 206
64 Charges de personnel	158 693 564	159 404 801	75 Autres produits de gestion courante ¹	6 339 075	6 912 782
65 Charges parlementaires ¹	274 298 154	270 535 148			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	497 542 721	483 544 464	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	474 104 345	473 184 683
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
66 Charges financières	0	0	76 Produits financiers	8 186 682	7 866 037
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8 186 682	7 866 037
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
67 Charges exceptionnelles	224 715	265 542	77 Produits exceptionnels	3 843 835	2 729 287
69 Dépenses imprévues	0	0	78 Reprise sur report à nouveau	19 800 160	7 875 907
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	224 715	265 542	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 643 995	10 605 194
89 Résultat de l'exercice	8 167 586	7 845 908			
TOTAL CHARGES	505 935 022	491 655 914	TOTAL PRODUITS	505 935 022	491 655 914

¹ y compris charges et produits sur ressources affectées

III – LE BILAN SYNTHÉTIQUE

Comme les années précédentes, le bilan synthétique de l'Assemblée nationale, arrêté au 31 décembre 2005, constitue une première approche, en comptabilité générale, de la situation financière et du patrimoine de l'Assemblée, dans la mesure où il ne retrace pas complètement l'ensemble des actifs et des passifs existants à la date de clôture.

En l'état actuel des choses, le bilan se caractérise, à l'actif, par la prépondérance des immobilisations et, au passif, par l'importance des fonds propres.

A – Les éléments de l'actif

1. Les immobilisations

D'un montant de 493,16 millions d'euros, les immobilisations nettes ont augmenté de 2,3%. Elles ne correspondent qu'aux dépenses d'investissement réalisées au cours des exercices 1993-2005, en raison de l'absence d'un inventaire des biens lors de l'ouverture du bilan en 1993.

Au 31 décembre 2005, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes des amortissements s'élevaient à 179,52 millions d'euros (contre 167,28 millions d'euros à la fin 2004). Le total des amortissements pratiqués en 2005 s'est élevé à 14,03 millions d'euros, montant équivalant aux amortissements de 2004 (14 millions d'euros) ; ils sont portés directement en déduction des fonds propres.

Les immobilisations financières –ensemble des titres de créances détenus par l'Assemblée nationale destinés à être conservés au-delà d'un an– se sont élevées à 313,64 millions d'euros à la fin de 2005. Elles se composent des obligations et autres droits de créance déposés dans des fonds communs de placement pour un montant de 181,55 millions d'euros, inchangé par rapport à celui de 2004, de différents prêts dont l'encours s'établit à 130,62 millions d'euros (contre 131,41 en 2004) et de divers dépôts et cautionnements, stables à 1,47 million d'euros.

2. L'actif circulant

L'actif circulant comprend, d'une part, les créances détenues par l'Assemblée nationale sur des tiers externes ou internes, et d'autre part, ses disponibilités.

Les créances constatées fin 2005 se sont élevées à 2,74 millions d'euros (contre 2,65 millions d'euros à la fin de 2004). Les créances fournisseurs, d'un montant de 0,24 million d'euros, regroupent les créances afférentes à l'exercice 2005 recouvrées au cours de la période complémentaire en 2006 et une avance permanente consentie à l'AGRAN pour la constitution de son fonds de roulement.

Les débiteurs divers correspondent à trois programmes financés par la Commission européenne : le programme d'appui au Parlement du Kosovo (1,17 million d'euros), le programme Tacis II d'assistance à l'administration du Parlement de Russie (0,88 million d'euros) et le programme d'aide à Madagascar (0,08 million d'euros), sommes ayant leur contrepartie au passif du bilan.

Les disponibilités sont constituées par les valeurs mobilières de placement (VMP) issues du placement de la dotation de l'année en cours, d'un montant de 97,76 millions d'euros à la fin 2005, ainsi que par les comptes courants débiteurs, et les avances accordées aux régies permanentes et aux missions du service des commissions.

Au total, les disponibilités ont diminué, passant à 99,77 millions d'euros au 31 décembre 2005 (contre 102,11 millions d'euros fin 2004).

B – Les éléments du passif

1. Les fonds propres

Les fonds propres (dotations et excédents reportés) se sont élevés à 517,19 millions d'euros, et ont cru de 0,12% par rapport à 2004. On constate :

- la diminution de 23,3%, en raison des amortissements pour ordre, de la dotation initiale et des réserves, pour s'établir à 46,09 millions d'euros ;
- l'inscription provisoire avant affectation du résultat comptable de l'exercice courant à hauteur de 8,17 millions d'euros ;
- l'augmentation du cumul des dotations d'investissement de 26,26 millions d'euros, exacte contrepartie des dépenses budgétaires d'investissement effectuées en 2005 et figurant à l'actif ;

▸ une diminution de 11,95 millions d'euros du report à nouveau résultant d'une double opération : d'une part, l'affectation du résultat 2004 (+7,85 millions d'euros), d'autre part, le prélèvement sur les disponibilités afin d'équilibrer l'exécution du budget 2005 (-19,80 millions d'euros).

2. Les dettes

Les dettes figurant au bilan sont toutes à moins d'un an et concernent, pour l'essentiel, les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'État.

Les dettes à l'égard des fournisseurs, qui se sont élevées à 38,35 millions d'euros à la fin 2005 (contre 26,09 millions d'euros à la fin 2004), résultent des mandats de la période complémentaire comptabilisés en 2005, mais payés en 2006.

Les comptes de liaison avec les comptabilités annexes, créditeurs, ont été diminués de 2,04 millions d'euros pour s'établir à 23,59 millions d'euros ; le solde créditeur de ces comptes représente des disponibilités qui se retrouvent à l'actif du bilan de l'Assemblée nationale et constituent des créances des comptabilités annexes.

BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2005	31/12/2004		31/12/2005	31/12/2004
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
20 Immobilisations incorporelles	763 932	1 171 276	10 Dotation initiale et amortissements	46 087 407	60 120 665
21 Immobilisations corporelles	178 752 380	166 110 539	11 Report à nouveau	157 654 929	169 609 179
27 Immobilisations financières	313 643 372	314 428 360			
dont FCP	181 554 377	181 554 377	12 Résultat de l'exercice	8 167 586	7 845 907
Prêts	130 621 045	131 408 082			
Dépôts et cautionnements	1 467 950	1 465 901	13 Dotations d'investissement	305 280 729	279 023 074
29 Autres immobilisations	2 315	12 415			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	493 161 999	481 722 590	TOTAL DES FONDS PROPRES	517 190 651	516 598 825
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
40 ACTIF CIRCULANT			40 Fournisseurs	38 354 826	26 092 703
41 Clients	242 338	295 351	41 Créances et comptes rattachés	3 565	3 428
42 Créances et comptes rattachés	204 564	143 717	42 Députés/personnel	344 266	221 466
dont Députés/personnel	0	0	dont Rémunérations	0	0
Échéances de prêts	0	0	Prêts consentis	30 977	110 632
Avances et acomptes	204 564	118 662	Échéances de prêts	313 289	110 834
Remboursements divers	0	25 055	Retenues à recouvrer	0	0
			Retenues diverses	0	0
43 Sécurité sociale et autres organismes	3 546	433	43 Sécurité sociale et autres organismes	9 469 094	11 992 339
44 Etat et autres collectivités publiques	0	0	44 Etat et autres collectivités publiques	696 041	584 645
45 Liaison Caisses et Fonds	0	0	45 Liaisons Caisses et Fonds	23 591 658	25 634 018
46 Débiteurs divers	2 280 106	2 172 024	46 Créiteurs divers	3 690 732	3 265 046
47 Comptes d'attente et de transition	18 131	39 226	47 Comptes d'attente et de transition	2 326 589	1 970 365
50 Valeurs mobilières de placement	97 756 510	99 115 395			
51 Etablissements bancaires et assimilés	1 754 134	2 823 124	51 Etablissements bancaires et assimilés	9 820	114 986
53 Caisse	0	0			
54 Avances de missions et régies	223 354	167 371			
57 Virements internes	32 560	0	57 Virements internes		1 410
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	102 515 243	104 756 641	TOTAL DES DETTES	78 486 591	69 880 406
TOTAL ACTIF	595 677 242	586 479 231	TOTAL PASSIF	595 677 242	586 479 231

IV – LES COMPTABILITÉS ANNEXES

La caisse de pensions des anciens députés, la caisse de retraite du personnel de l'Assemblée nationale, les deux fonds de sécurité sociale des députés et du personnel, ainsi que le fonds de garantie des ressources des anciens députés constituent autant de comptabilités annexes.

En raison de l'unité de caisse, la totalité des paiements de ces comptabilités est effectuée par l'intermédiaire de la Trésorerie de l'Assemblée nationale. Les comptabilités annexes sont reliées à la comptabilité de l'Assemblée nationale par des comptes de liaison dont les soldes éventuels apparaissent au bilan de l'Assemblée nationale.

Les prestations et allocations servies en 2005 par la caisse de pensions des anciens députés se sont élevées à 60,78 millions d'euros (-0,07%).

Les cotisations obligatoires des députés et la contribution de l'Assemblée nationale représentent en tout 22,26 millions d'euros, montant quasiment identique à celui de 2004 (22,27 millions d'euros). La subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse de pensions s'est élevée à 38,52 millions d'euros (38,54 millions d'euros en 2004).

Le montant total des dépenses de la caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale s'est élevé à 32,73 millions d'euros (+5,89%) en raison de la progression du nombre de bénéficiaires des prestations de la caisse et de l'indexation des retraites sur l'inflation (+2% au 1^{er} janvier 2005).

Les cotisations obligatoires et les rachats versés par les fonctionnaires ainsi que la contribution de l'Assemblée ont atteint un total de 14,08 millions d'euros (+5,24%), du fait de la possibilité de rachat des années d'études entrée en vigueur en juillet 2004.

Une subvention de 18,64 millions d'euros a été versée pour parvenir au strict équilibre du compte de résultat (+6,40 %).

Quant au **fonds de sécurité sociale des députés**, un déficit a été constaté pour la première fois, à hauteur de 0,32 million d'euros, soit 1,56% des réserves du fonds, qui s'élèvent, après intégration des pertes, à 20,63 millions d'euros à la fin 2005.

Les charges ont fortement progressé pour atteindre 12,66 millions d'euros (+15,26%), en raison, notamment, de la progression de 66,49 % de la dotation globale hospitalière (DGH).

Le montant global des produits a augmenté de 5,15% en 2005 pour atteindre 12,34 millions d'euros ; les versements de la CSG/CRDS au fonds de sécurité sociale ont progressé de 8,75% et se sont élevés à 7,59 millions d'euros.

Les contributions de l'Assemblée nationale (part patronale) au fonds, d'un montant de 3,89 millions d'euros, sont stables (+0,10%).

Le fonds de sécurité sociale du personnel a enregistré pour la première fois un résultat nul (contre 0,56 million d'euros pour l'année précédente).

Les charges (12,3 millions d'euros) ont progressé de 11,40%. Les prestations « maladie maternité » ont cru de 22,57%, pour atteindre 7,95 millions d'euros en raison de l'importance des sommes décaissées au titre de la DGH.

En ce qui concerne les produits, la CSG/CRDS, qui constitue la principale ressource du fonds, à hauteur de 7,29 millions d'euros, progresse fortement (+7,14%).

Les contributions de l'Assemblée nationale au fonds de sécurité sociale sont en légère augmentation (+1,11%) pour un montant de 3,94 millions d'euros.

Le résultat nul constaté provient du plafonnement du prélèvement effectué au profit du budget de l'Assemblée nationale.

Le fonds de garantie de ressources des anciens députés, créé en 1995, est destiné à assurer le paiement de l'indemnité de fin de mandat (IFM) et de l'allocation spécifique accordée sous conditions aux anciens députés.

Aucune dépense au titre de l'IFM n'a été enregistrée en 2005, puisque cette indemnité cesse d'être versée six mois après le renouvellement.

L'allocation spécifique a pris le relais à compter de janvier 2003 pour une période maximale de 18 mois jusqu'au 30 juin 2004 : aucune allocation n'a été versée en 2005.

Le résultat du fonds est donc excédentaire en 2005 du montant des cotisations des députés et des contributions de l'Assemblée (0,55 million d'euros). Les réserves ont atteint 3,41 millions d'euros (contre 2,92 millions en 2004).

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES			PRODUITS		
	31/12/2005	31/12/2004		31/12/2005	31/12/2004
62 CHARGES EXTERNES			73 COTISATIONS		
622 Honoraires	0	0	731 Cotisations obligatoires	7 420 019	7 422 934
			732 Rachats de cotisations	0	0
64 PRESTATIONS	60 781 788	60 822 847	74 CONTRIBUTIONS		
6411 Prestations vieillesse/principal	56 295 145	56 997 680	741 Contributions de l'A.N.	14 840 056	14 844 752
6412 Prestations vieillesse/majoration enfant	3 625 304	3 369 639	742 Subvention de l'A.N.	38 517 765	38 542 007
642 Pension orphelin/allocation d'études	512 192	437 250			
643 Allocation temporaire/rente invalidité	327 482	1 846			
644 Prestations familiales	21 665	15 873			
645 Allocations spécifiques	0	559			
65 AUTRES CHARGES COURANTES			75 AUTRES PRODUITS COURANTS		
653 Remboursements de cotisations	0	0	751 Prestations à charge de tiers	0	0
658 Charges diverses de gestion courante	0	0	758 Produits divers de gestion courante	0	0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 948	13 154
TOTAL CHARGES	60 781 788	60 822 847	TOTAL PRODUITS	60 781 788	60 822 847

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES			PRODUITS		
	31/12/2005	31/12/2006		31/12/2005	31/12/2006
62 CHARGES EXTERNES			73 COTISATIONS		
622 Honoraires	0	0	731 Cotisations obligatoires	4 402 598	4 256 139
			732 Rachats de cotisations	461 696	369 286
64 PRESTATIONS	32 648 973	30 892 447	74 CONTRIBUTIONS		
6411 Prestations vieillesse/principal	31 462 254	29 796 279	741 Contributions de l'A.N.	9 220 365	8 763 387
6412 Prestations vieillesse/majoration enfant	879 211	773 729	742 Subvention de l'A.N.	18 643 128	17 519 137
642 Pension orphelin/allocation d'études	127 401	159 071			
643 Allocation temporaire/rente invalidité	140 111	122 116			
644 Prestations familiales	39 996	41 252			
645 Allocations spécifiques	0	0			
65 AUTRES CHARGES COURANTES			75 AUTRES PRODUITS COURANTS		
653 Remboursements de cotisations	78 814	15 502	751 Prestations à charge de tiers		
658 Charges diverses de gestion courante		0	758 Produits divers de gestion courante		
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL CHARGES	32 727 787	30 907 949	TOTAL PRODUITS	32 727 787	30 907 949

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	CHARGES			PRODUITS	
	2005	2004		2005	2004
62 CHARGES EXTERNES	0		73 COTISATIONS	8 146 929	7 544 583
64 PRESTATIONS	12 585 257	10 886 853	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 894 339	3 890 623
65 AUTRES CHARGES COURANTES	0	0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	50 739	38 457
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	79 641	49 523	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	251 040	264 442
Résultat de l'exercice (excédent)	0	801 729	89 Résultat de l'exercice (déficit)	321 851	
TOTAL CHARGES	12 664 898	11 738 105	TOTAL PRODUITS	12 664 898	11 738 105

	ACTIF			PASSIF	
	31/12/05	31/12/04		31/12/05	31/12/04
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
27 Immobilisations financières	12 359 148	12 108 108	10 Dotation initiale et réserves	20 952 101	20 201 768
			11 Report à nouveau	2 834	2 834
			12 Résultat de l'exercice	-321 851	750 333
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	12 359 148	12 108 108	TOTAL DOTATIONS ET RESERVES	20 633 084	20 954 935
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
41 Créances à recouvrer	1 286 452	584 802	40 Fournisseurs	366 993	582 871
45 Liaison A.N.	7 347 257	8 837 676	45 Liaison A.N.	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	46 Créiteurs divers	0	0
50 Valeurs mobilières de placement	0		51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
51 Etablissements bancaires et assimilés	7 220	7 220			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	8 640 929	9 429 698	TOTAL DES DETTES	366 993	582 871
TOTAL ACTIF	21 000 077	21 537 806	TOTAL PASSIF	21 000 077	21 537 806

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	CHARGES			PRODUITS	
	2005	2004		2005	2004
62 CHARGES EXTERNES	191	0	73 COTISATIONS	7 990 546	7 502 150
64 PRESTATIONS	11 403 651	9 819 983	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 935 762	3 892 643
65 AUTRES CHARGES COURANTES	830 035	1 140 467	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	167 246	28 363
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 708	78 201	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	203 031	179 506
89 Résultat de l'exercice	0	564 011			
TOTAL CHARGES	12 296 585	11 602 662	TOTAL PRODUITS	12 296 585	11 602 662

	ACTIF			PASSIF	
	31/12/05	31/12/04		31/12/05	31/12/04
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
27 Immobilisations financières	8 301 228	8 132 613	10 Dotation initiale et réserves	21 680 402	21 116 391
			11 Report à nouveau	1 890	1 890
			12 Résultat de l'exercice	0	564 010
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	8 301 228	8 132 613	TOTAL DOTATIONS ET RESERVES	21 682 292	21 682 291
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
41 Créances à recouvrer	1 345 756	581 774	40 Fournisseurs	264 792	417 394
45 Liaison A.N.	12 286 926	13 372 124	45 Liaison A.N.	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	46 Crédoeurs divers		0
50 Valeurs mobilières de placement	0	0			
51 Etablissements bancaires et assimilés	13 174	13 174	51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	13 645 856	13 967 072	TOTAL DES DETTES	264 792	417 394
TOTAL ACTIF	21 947 084	22 099 685	TOTAL PASSIF	21 947 084	22 099 685

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES ANCIENS DÉPUTÉS
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES	2005		2004	
	2005	2004	2005	2004
62 CHARGES EXTERNES	0	0	73 COTISATIONS	182 276
64 PRESTATIONS	0	48 822	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	364 551
65 AUTRES CHARGES COURANTES	0	0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
89 Résultat de l'exercice	546 827	493 452		
TOTAL CHARGES	546 827	542 274	TOTAL PRODUITS	546 827

ACTIF	31/12/05		31/12/04	
	31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES	
27 Immobilisations financières	0	0	10 Dotation initiale et réserves	3 410 648
			11 Report à nouveau	0
			12 Résultat de l'exercice	546 827
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RESERVES	3 957 475
ACTIF CIRCULANT			DETTES	
45 Liaison A.N.	3 957 475	3 410 648	40 Fournisseurs	0
46 Débiteurs divers	0	0	45 Liaison A.N.	0
50 Valeurs mobilières de placement	0	0	46 Crédeurs divers	0
51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0	51 Etablissements bancaires et assimilés	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	3 957 475	3 410 648	TOTAL DES DETTES	0
TOTAL ACTIF	3 957 475	3 410 648	TOTAL PASSIF	3 957 475

V – LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Conformément aux dispositions de la loi n° 79-563 du 6 juillet 1979, les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité des représentants de la France au Parlement européen inscrit au budget des charges communes sont gérés et contrôlés par les assemblées parlementaires dans les mêmes conditions que les dépenses du Parlement.

Pour l'Assemblée nationale, **les produits à percevoir** résultent du partage entre les deux assemblées des crédits ouverts par la loi de finances (6,22 millions d'euros).

Les dépenses ont régressé à 5,84 millions d'euros (contre 6,36 millions d'euros en 2004).

Cette évolution résulte de l'effet en année pleine de la diminution du nombre de députés européens gérés par l'Assemblée nationale à la suite du renouvellement du Parlement européen en juin 2004. Alors qu'au 1^{er} janvier 2004, 71 députés européens avaient choisi le rattachement à l'Assemblée nationale, ce nombre a été ramené à 59 depuis juillet 2004.

Le reliquat de crédits non consommés s'est élevé à 0,38 millions d'euros, dont une partie (0,37 million d'euros) a été reversée au Sénat sur la base de la répartition effective entre les deux assemblées de la charge des indemnités des parlementaires européens. Au total, 5 968 euros seulement n'auront pas été consommés.

REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations		
	2004	2005	2005*		2005	Δ absolu	Δ %
INDEMNITÉS							
655211	Indemnité parlementaire	5 259 756	5 085 300	4 829 218	256 082	-430 538	-8,19%
655212	Prestations familiales	12 090	15 200	6 127	9 073	-5 963	-49,32%
	TOTAL INDEMNITÉS	5 271 846	5 100 500	4 835 345	265 155	-436 501	-8,28%
CHARGES SOCIALES							
655221	URSSAF	242 126	236 340	225 651	10 689	-16 475	-6,80%
655222	IRCANTEC	447 925	432 880	405 891	26 989	-42 034	-9,38%
655223	Fonds de sécurité sociale des députés	395 293	387 200	358 758	28 442	-36 535	-9,24%
655225	Contribution solidarité autonomie**			17 157			
	TOTAL HORS CAPITAL-DÉCÈS	1 085 344	1 056 420	1 007 457	48 963	-77 887	-7,18%
655224	Capital-décès	0	62 500	0	62 500	0	
	TOTAL CHARGES SOCIALES	1 085 344	1 118 920	1 007 457	111 463	-77 887	-7,18%
BUDGET TOTAL							
		6 357 190	6 219 420	5 842 802	376 618	-514 388	-8,09%

EXAMEN EN COMMISSION

La séance est ouverte à 17 H 05, sous la présidence de M. Jean de Gaulle, Président.

La Commission a procédé à l'audition de MM. Claude GAILLARD, Guy DRUT et Didier MIGAUD, Questeurs, qui ont répondu aux questions de MM. Marcel DEHOUX, Yves FROMION et Didier MATHUS.

La commission a ensuite entendu le rapport d'étape de M. Jean de GAULLE, Président, sur les conditions de la certification des comptes de l'Assemblée nationale, qui a été suivi des interventions de MM. Yves FROMION, Didier MATHUS et Didier MIGAUD.

Après le départ de MM. les Questeurs, la Commission a, sur proposition de son Président, adopté deux arrêtés donnant quitus à MM. les Questeurs et décharge au Trésorier de leur gestion pour l'exercice 2005.

- le premier portant règlement des comptes de l'Assemblée nationale ainsi que des Caisses de pensions et de retraites, des Fonds de sécurité sociale, du Fonds de garantie de ressources des anciens députés ;

- le second portant règlement des comptes des représentants au Parlement européen.

Elle a également adopté un arrêté un arrêté prenant acte du rapport général du commissaire aux comptes certifiant que les comptes de la société « La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale » étaient réguliers et sincères et approuvant l'affectation du bénéfice pour l'exercice 2005.

La Commission a ensuite approuvé le rapport de Monsieur Jean de GAULLE, Président, et autorisé sa publication.

La séance s'est achevée à 18 H 30.